

La présente notice a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

Les modes d'assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

Assainissement non collectif

Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

A. Situation actuelle

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie HAGANIS a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération.

Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.

Le zonage d'assainissement de la commune de Vantoux a été approuvé par délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS en date du 30 mars 2011. Il devient une annexe du PLU de la commune.

b. Epuration des eaux usées

L'ensemble des effluents de la commune de Vantoux est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2005.

Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences réglementaires.

Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitants permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées. Ainsi, 72 000 m³ d'eaux usées sont traités par jour.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que les différentes formes d'azote et de phosphore.

Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

c. Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux d'assainissement de la commune de Vantoux sont de types séparatif et unitaire.

Type de réseau	EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	UNITAIRES	TOTAL
Longueur, en mètres linéaires	4 716,27	4 094,02	593,58	9 403,87
	50,15%	43,54%	6,31%	(Source inventaire des réseaux 2014)

Les eaux usées sont raccordées sur le Collecteur Est qui les achemine à la station d'épuration de l'agglomération messine.

Les eaux pluviales et les surverses des réseaux unitaires ont pour exutoire le ruisseau de Vallières.

Les deux cartes jointes représentent la cartographie du système d'assainissement de la commune de Vantoux.

Seuls les réseaux et ouvrages particuliers d'assainissement intégrés à l'inventaire de la Régie HAGANIS apparaissent dans le tableau ci-après (paragraphe d). Cependant les réseaux et ouvrages privés, non intégrés sont, malgré tout, représentés sur les plans joints afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble (en magenta sur les plans).

d. Ouvrages Particuliers et points critiques¹

Deux ouvrages particuliers sont recensés sur la commune (cf tableau ci-dessous).

Nom de l'ouvrage	Localisation	Type	Fonction	Réseau
GARE	RUE DE LA GARE	BO	Bassin d'orage	EP
ABBE PIERRE 2BIS	2BIS RUE DE L'ABBE F.PIERRE	DO	Délestage du réseau par temps de pluie	UN

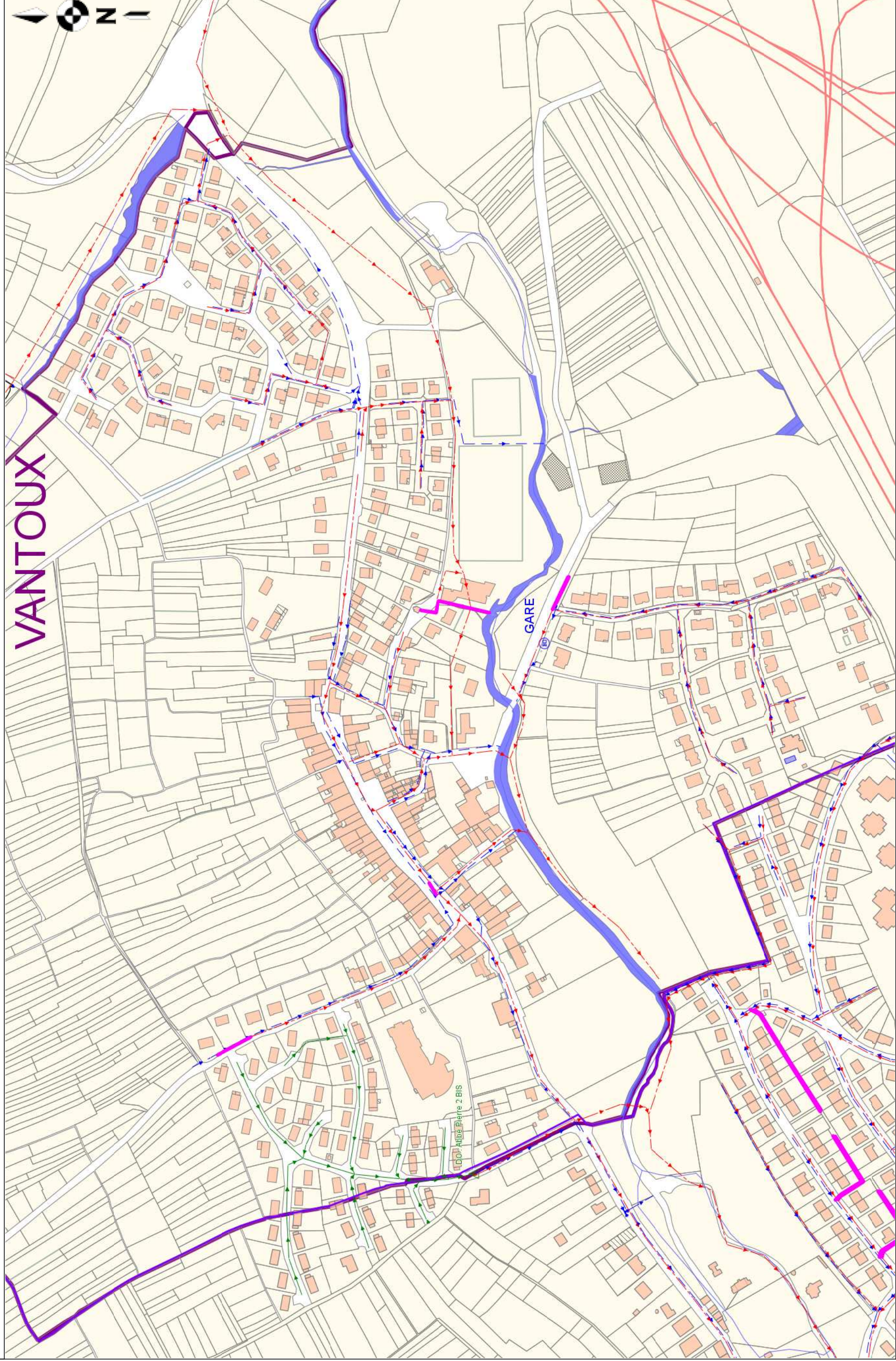
Aucun point critique n'a été recensé sur la commune.

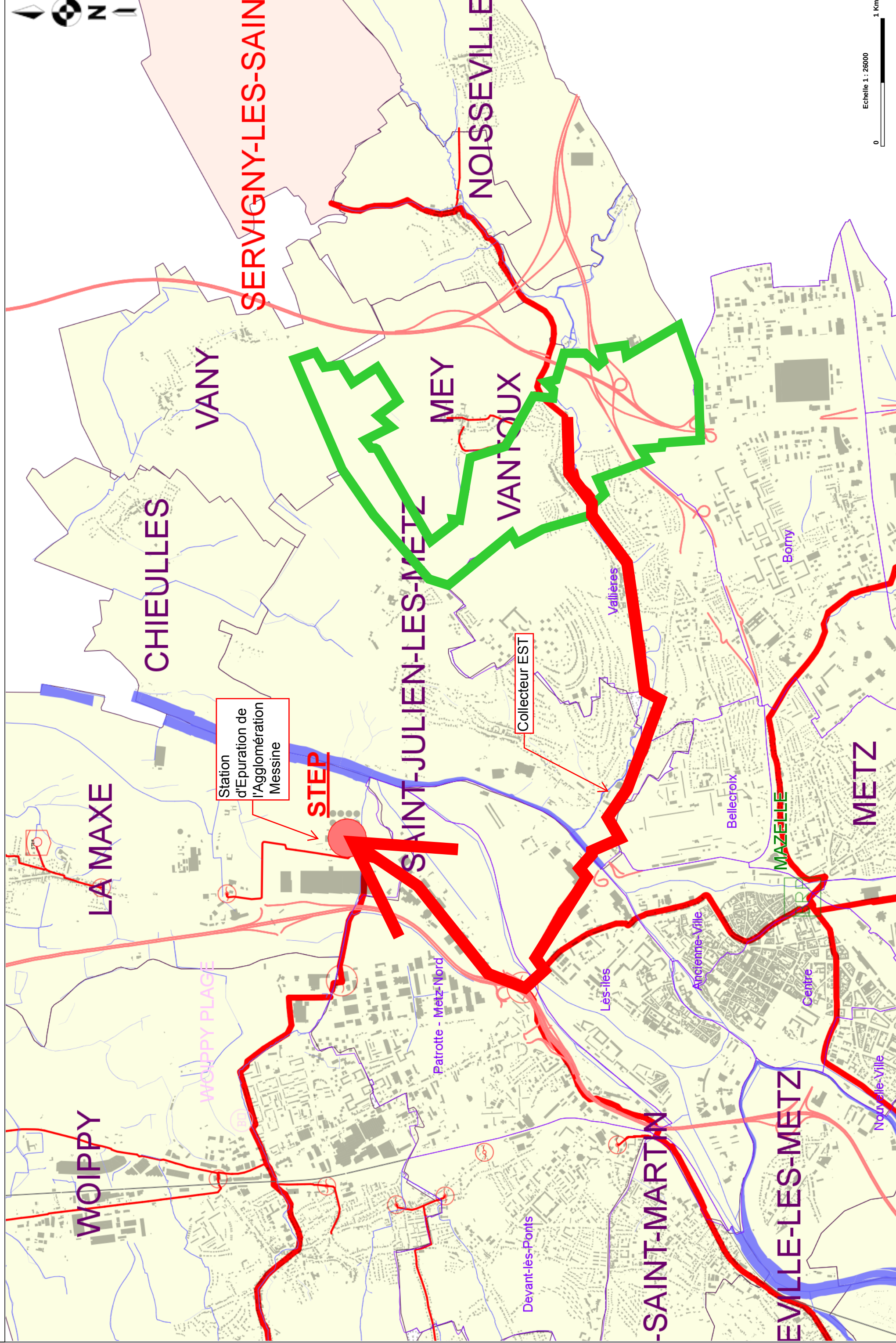
B. Orientations pour l'avenir

Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.

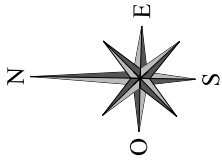
¹ *Point critique : point du réseau nécessitant une fréquence de nettoyage accrue du fait de particularités intrinsèques au système d'assainissement, afin d'assurer un fonctionnement optimal de ce dernier.*

-  Canalisations
-  Canalisation
-  Hors inventaire
-  Canalisation Eau Pluviale
-  Canalisation Unitaire
-  Canalisation Eau Usée
-  Ouvrages
-  Ouvrages Extérieurs
-  Emprises des Ouvrages
-  Non enterré
-  Déversoirs
-  Déversoir d'Orage
-  DO Unitaire
-  Stations et Bassins
-  Bassin d'Orage
-  BO 2 Intégré





Fenêtre 1

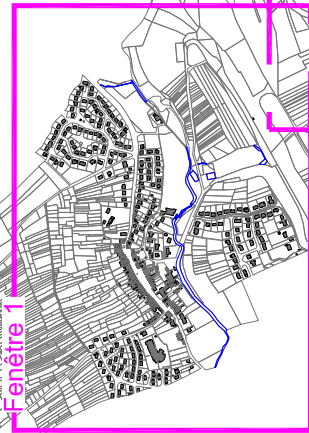
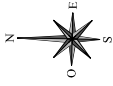
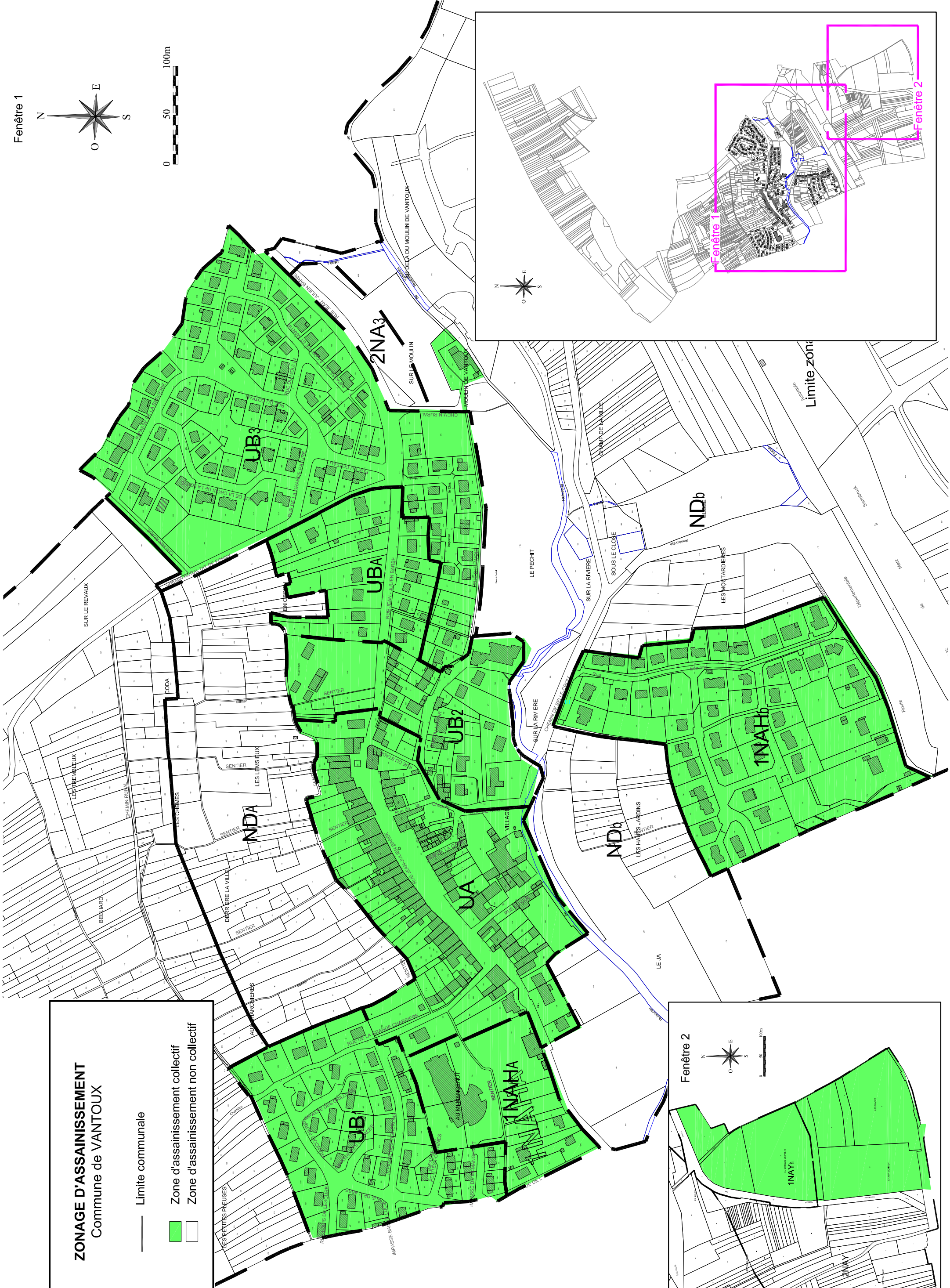


ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Commune de VANTOUX

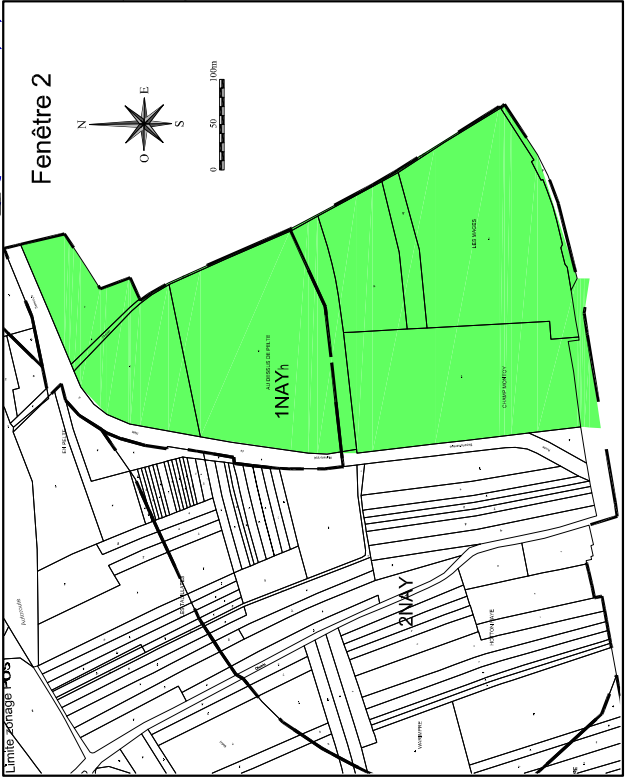
— Limite communale

Zone d'assainissement collectif

Zone d'assainissement non collectif



Fenêtre 2



Fenêtre 2

